

Le Morvan, comme plusieurs autres régions du centre de la France, a connu jusqu'au 19^e siècle, le phénomène des communautés rurales et agricoles. Ces communautés ont, pour les plus anciennes (remontant aux 10 et 11^e siècles), été essentiellement engendrées pour faire face à la mainmorte. Qu'était la mainmorte ? C'était le droit qu'avait un seigneur d'hériter de tous les biens d'un serf si celui-ci n'avait pas de descendance directe. Ainsi l'habitation ou le peu de terres qu'avait pu acquérir un serf redevenait la propriété de son seigneur... De plus, en des périodes historiques où les disettes, les guerres, les fléaux naturels ne cessaient de ruiner et d'affamer les habitants des campagnes, se regrouper était en quelque sorte une sécurité que beaucoup enviaient aux familles communautaires.

Beaucoup se regroupèrent donc "au même pot et au même feu". Car pour échapper à la mainmorte, les exigences étaient très claires : en effet "s'il était démontré que les membres d'une communauté vivant sous le même toit, avaient un feu à part, une cheminée où ils faisaient leur propre cuisine, indépendamment du "feu" unique imposé, ils redevenaient mainmortables et le seigneur reprenait ses droits d'héritier des serfs n'ayant pas de descendance directe.

C'est pourquoi cette vie autour d'un seul feu, outre les avantages qu'elle présentait pour économiser le bois, les aliments et la main-d'œuvre, cette vie autour d'un seul foyer, imposée par le droit seigneurial, c'est le symbole même des communautés familiales, vieilles institutions qui paraissaient éternelles, autour d'un feu qui ne s'éteignait pas". D'autres communautés se sont créées par la suite, alors que d'autres, parallèlement, se dissolvaient et disparaissaient pour diverses raisons.

C'est au 16^e siècle, en particulier dans le Morvan et sous l'impulsion de seigneurs comme les Chastellux, que des colons ont été installés sur des terres inoccupées, afin de les défricher et de les mettre en valeur : c'est ainsi que sont apparus notamment tous les noms pluralisés si communs dans le Morvan et notamment au sud et au nord (les Pompons, les Bigeards, les Amands, les Michots, les Blancs, les Lavaults, les Couraults, les Bouchoux, les Buteaux...), les huis qui sont accompagnés du nom de leurs premiers occupants (l'huis Raquin, l'huis Godin, l'huis Gaumont, l'huis Cottet, l'huis des Meuniers, l'huis Taupin, l'huis Goussot, l'huis Mignot, l'huis Beaudon, l'huis Blin, l'huis Rabeux...).

L'huis dérivant de ostium, la porte, l'entrée d'une maison. Et enfin les Meix seuls ou accompagnés de noms de familles (Mézaugueux : Meix Augueux ; Mézauguichaux : Meix aux Guichards ; Mézocdefroy : Meix aux Godefroy ou Geoffroy).

Les COMMUNAUTÉS FAMILIALES AGRICOLES. Leurs ORIGINES

Elles ne sont pas nées d'un sentiment de cohésion familiale. Les membres (ou parsonniers), ne se sont imposés les contraintes d'une vie collective dans des locaux étroits pour le plaisir ou le devoir de rester ensemble. Les communautés sont nées par nécessité dans le cas des populations transplantées ou par sécurité et besoin de protection pour les familles originaires de la région.

Aussi loin que l'on remonte, on retrouve des associations du même genre dans l'organisation desquelles prédomine déjà un intérêt économique. En Grèce comme à Rome, les groupements d'origine familiale ou des fraternités artificielles sont décelées. "Ils étaient seize proche parents, tous du nom et de la race des Eliens qui n'avaient qu'une petite maison en la ville et une petite possession aux champs, dont ils s'entretenaient et vivaient tous ensemble, en une même maison avec leurs femmes et force petits enfants" (milieu du 2^e siècle avant J.-C.). Les invasions barbares n'ont fait que renforcer la cohésion familiale. L'influence de l'antique Germanie n'a pu que consolider l'organisation communautaire dont elle était partiellement imprégnée.

Si les "communautés parsonnières" du Nivernais n'apparaissent que tardivement dans les textes, elles semblent très anciennes. Les nombreux "meix" du nom de la province, comparables aux maignies du pays de Montbéliard, existent au moins depuis le 12^e siècle. Si le meix était l'objet de transferts juridiques, le groupe familial vivant sur le domaine faisait corps avec lui.

En Nivernais, comme dans l'empire germanique, on trouve des communautés de paysans, d'artisans ou dans le milieu de la petite noblesse. Jamais dans la noblesse. Ce sont souvent les nobles et les abbayes qui installent des colons pour réaliser de grands travaux sur leurs terres. Ils en éprouvaient le besoin, lorsque le pays venait d'être dévasté par une guerre ou par une épidémie. On n'hésitait pas à opérer des prélèvements importants de populations, de préférence dans une région ruinée, pour la transplanter dans une province pauvre en ressources et en hommes, tel le Nivernais.

Cette véritable déportation amenait des familles entières, pas forcément apparentées, sur les lieux de travail, en l'occurrence en plei-

ne forêt, pour défricher en Nivernais, afin d'introduire la culture et l'élevage. Ces familles n'étaient pas toujours volontaires et si le nombre d'individus était jugé insuffisant, il était complété par des prisonniers. Le procédé rappelle beaucoup le mode de peuplement des différentes colonies à travers le monde. Ces transplantés prenaient le nom de colons et on leur proposait comme contrat le colonnage partiaire (hérité des Romains), le maître apportant le domaine et le colon son travail. C'est la forme primitive du métayage.

A leur arrivée, la première tâche à accomplir était de construire hâtivement une maison dans les bois pour loger les familles. Ces constructions, édifiées sans pierre ni torchis, utilisaient le matériau trouvé sur place, le bois, qui fournissait la charpente, les rondins pour les murs et les branchages pour la couverture. Rarement, ces familles défricheuses imposaient leurs noms au domaine récupéré par leur dur labeur sur la forêt. La famille suivante obtenait des conditions moins dures du seigneur et, selon le cours des événements, on la voit évoluer sans actes rédigés par notaire, tacite (ou taisible). Les membres futurs parsonniers, passaient du servage à l'état d'hommes libres, échappant au droit de mainmorte et pouvant hériter les uns des autres à condition de vivre en commun. Partis d'un état voisin de l'esclavage, par étapes successives, les groupements devenaient métayers puis fermiers en communauté pour finir propriétaires, s'appropriant le sol arrosé de la sueur de leurs ancêtres.

Ces communautés familiales se passaient de convention écrite et les maîtres, élus, successifs, menaient à bien la gestion du patrimoine commun. Ces communautés, véritables personnes civiles, avaient une incontestable supériorité sur les seigneurs locaux, car elles résistaient à l'usure du temps, toujours semblables à elles-mêmes, et, semblait-il, immuables.

Pourtant, le temps des dissolutions viendra... Ebranlées dès le 18^e siècle, les communautés familiales agricoles du Nivernais résistèrent très longtemps, au-delà du milieu du 19^e siècle. Plus d'une dissolution se fit à l'amiable et le partage s'effectua sans la présence d'un notaire. Ces communautés-là disparurent avec la même discrétion qu'elles avaient vécu, toujours paisibles et dans la plus grande dignité.

On trouve d'autres communautés dont les membres furent annoblis à différentes époques. Citons les Marets, établis au hameau des Angles, qui prirent par la suite le nom de des Marets. Guillaume des Marets fut annobli par Louis XI lors de la prise de possession du duché de Bourgogne ainsi qu'en témoigne une note ajoutée à la recherche des feux de 1475 (note datée de 1479).

Une autre dispense concernant Dun-les-Places, destinée à deux cousins germains vivant dans la même communauté : "30 mai 1655, ... dépose bien connaître lesdits Lauvillard Thibault, sait qu'ils sont parents au second degré de consanguinité d'autant que ledit Lauvillard est fils de furent Mrs Lucas Lauvillard et Edmée Thibault ses père et mère qui demeuroient en ladite paroisse dedans leur vivant, laquelle Edmée Thibault estoit soeur de feu Mrs Gabriel Thibault père de ladit Marie sçait aussi qu'il n'y a heu aucun rapt de ladite Marie avec ledit Lauvillard, mais bien que vivant dans une même communauté il y a plusieurs personnes qui en ont fait des soupçons et usés de mauvaises paroles à l'endroit desdits Lauvillard et Thibault ne vivent que de leurs travaux et industries journalières".

A la communauté des Gariots à Préporché, lors de la dislocation générale, le dernier chef "a emporté chez lui comme un trophée, le grand pot de la Communauté". Près de là, à Larochemillay, une anecdote concernant le maréchal de Villars confirme la vie en communauté pratiquée chez les métayers du canton de Luzy. Le futur héros de Denain, blessé à Malplaquet, était venu se reposer dans son château de Larochemillay. Au cours d'une promenade solitaire, il rencontra un loup qui sans l'intervention d'un métayer nommé Fraichot, lui aurait livré un combat dont son âge l'aurait peut-être empêché d'être vainqueur. Pour témoigner sa reconnaissance il permit à Fraichot et "à ses communs personniers" de mener paître leurs vaches dans la forêt de Thoulens, voire d'y couper tout le bois dont ils auraient besoin.

Le canton de Luzy, qui avance dans le département de Saône-et-Loire, était couvert de communautés au siècle dernier ainsi que tous les cantons limitrophes.

Une conditions classique d'implantation de communauté, c'est le repeuplement d'une région ravagée par une épidémie ou dévastée par la guerre et inversement, dans un pays ruiné par une bataille, la population pouvait manquer de travail et de ce fait être disponible. On n'hésitait pas à expatrier des familles entières (des familles dans le besoin n'ayant rien à perdre dans une semblable expérience). Une opération massive, dans cet ordre d'idées, fut le transfert au 17^e siècle entre la Picardie et les confins nord de la Bourgogne de populations désœuvrées du fait des guerres qui avait ruiné le pays. Ils peuplèrent une grande partie de la commune de Quarré-les-Tombes. Olivier de Chastellux qui possédait des étendues considérables de bois sur cette paroisse fit venir un contingent important de population en provenance de la Thiérache, en 1612 ; on les appelait alors des colons, on pense même que, parmi eux, il y avait des prisonniers. Il leur accorda des conditions intéressantes de fermage, disent certains auteurs, de vente, pensent d'autres. Par arpent, ils lui devaient : une poule de belle-main, une tierce ou dîme, une poule de coutume, cinq sous de bourgeoisie ; ils devaient en outre faire le guet et assurer la garde autour du château. Et bien entendu, avant tout, cons-

truire leurs maisons. Dans les débuts elles furent très simples : murs de torchis, couvertures en gluis ou en genêt, sol de terre battue.

Un peu plus tard, en 1653, un autre seigneur, Jean Sébastien le Prestre (le maréchal de Vauban, né à 7 km de Quarré-les-Tombes) fit venir de cette même Thiérache qui n'est pourtant faite que de quelques cantons, une famille Brizard pour défricher. Elle prospéra, mais sans vivre vraiment en commun. Elle resta groupée en un village qui compta jusqu'à 13 feux, dépassant un rassemblement de 90 personnes. Le village des Brizards porte encore leur nom pluralisé tandis que les Ruelles, les Chereaux, les Mathieus, les Lamberts, les Guichards, les Valtats conservent le souvenir des familles transplantées. Avant eux, tout étant boisé, ce secteur était appelé "ez bois" nom qui fut longtemps utilisé conjointement avec ceux des familles qui finiront par le supplanter. C'est une région qui a été principalement peuplée de cette manière puisque le hameau des Lavault (sui comptait 18 feux à la fin du 19^e siècle) doit origine "à un particulier de Sens nommé Pierre Lavault" qui vint s'établir en cet endroit avant l'arrivée des Thiérachiens".

Les descendants de la communauté des Brizards à Quarré-les-Tombes, dans l'Yonne, au courant de toutes les dates concernant la transplantation de leurs ancêtres venus de la Thiérache, ont organisé un rassemblement de tous les Brizard du monde en 1961 sur les lieux mêmes où fut pratiqué le défrichement initial. Ce hameau est, d'après eux, le seul de France qui porte le nom de Brizard. Mais, en 1961, les descendants avaient atteint le nombre de 600 !

Dans la commune de Préporché existait jadis un grand nombre de communautés ; la plus célèbre, celle qui a subsisté la dernière, était celle des Gariots. Le siège de cette communauté se trouve sur une petite butte, entourée d'un ravin qui en rend l'accès difficile. Ce pays est pauvre. On n'y récolte que du seigle, du sarrasin, et (depuis 30 à 40 ans seulement) des pommes de terre. Cette communauté vivait et cependant nourrissait tous ses membres. Depuis la révolution, on a voulu partager. Dans le nombre des parsonniers, quelques-uns ont prospéré, et sont assez à l'aise ; mais d'autres sont tombés dans un état fort misérable. Le dernier maître, qui réside actuellement à Préporché, a emporté chez lui, comme un trophée, le Grand-Pot de la communauté. Les autres restent groupés sur le mamelon des Gariots. Les grandes chambres ont été divisées. La grande cheminée est partagée en deux par un mur de refend. Les habitations sont chétives, malpropres ; les habitants, un peu sauvages, se montrèrent inquiets et presque effrayés à notre aspect. A peine s'ils voulaient ou pouvaient répondre à nos questions. A notre départ, ils nous suivaient des yeux, comme on suit l'ennemi qui opère sa retraite en se glissant derrière leurs maisons. ("Le Morvan" - Dupin 1853)